

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2024

### **Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance extraordinaire ce 25 mars 2024 à 18 h 25 à la salle du conseil**

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

L'avis de convocation a été transmis au conseiller absent Jean-Paul Pelletier.

Assiste également à la séance : Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

#### ORDRE DU JOUR

1. Démarche de gestion des actifs municipaux en eau
2. Période de questions
3. Levée de la séance

2024-03-62

#### **Démarche de gestion des actifs municipaux en eau**

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

Considérant que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

#### **Période de questions**

N'ayant aucune personne présente dans l'assistance, la période de questions ne fut pas utilisée.

2024-03-63

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 18 h 30. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.